



Grenoble, le 3 janvier 2017

Rappel

La Ville de Grenoble se réorganise pour faciliter les démarches administratives

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES 2017

La Ville de Grenoble se réorganise pour simplifier vos démarches

La prise de rendez-vous, un passage obligé



À PARTIR DU 2 JANVIER

Pour le dépôt des demandes de :

- cartes nationales d'identité
- attestations d'accueil

À PARTIR DU 1^{ER} FÉVRIER

Pour les demandes de :

- renouvellement de concessions de cimetières

Pour prendre rendez-vous, connectez-vous sur **grenoble.fr**

Si vous n'avez pas d'accès internet, contactez le 04 76 76 36 36

Après les passeports, trois nouvelles démarches se font désormais sur rendez-vous.

A partir du 2 janvier 2017 :

- **Dépôt des demandes de cartes nationales d'identité**
- **Dépôt des attestations d'accueil** (Toute personne étrangère qui souhaite venir en France pour moins de 3 mois dans le cadre d'une visite privée et familiale doit présenter ce document pour l'obtention d'un visa auprès du Consulat ou de l'Ambassade).

A partir du 1er février 2017, le **renouvellement des concessions de cimetière** se fera également sur rendez-vous.

Les Grenoblois peuvent prendre rdv en ligne sur [grenoble.fr](http://www.grenoble.fr/476-prise-de-rendez-vous-en-ligne.htm) (www.grenoble.fr/476-prise-de-rendez-vous-en-ligne.htm) ou au 04 76 76 36 36.